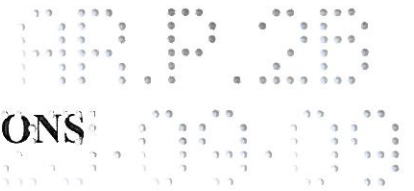


**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an **Deux Mille Neuf**,

Le vingt deux septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous
la Présidence de **Mr GALLETTI Joseph, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2009.

**OBJET : Attribution
d'une subvention comité
de Lucciana.**

Page 1/2

PRESENTS : ALBERTINI Paule-ANTONELLI Marie-Antoinette-
BRUSCHINI Vincent-CAPOROSSI Laurent-CIAVALDINI Anne-
Marie-FILIPPI Gilles-GRAZIANI Guy-GUIDONI Nicolas-LORENZI
Ange-LONGO Gisèle-MARCELLI Charles-Félix-MONTI François-
NICOLAI Louise-NOVELLA Dominique-ROMAIN Bernard-ZATTARA
Dominique.

POUVOIRS : LEONARDI Valérie(Ange LORENZI)-CORTEGGIANI Netty
(Gilles FILIPPI)-FILIPPI Valérie (Dominique NOVELLA)-SANTINI Michèle
(Vincent BRUSCHINI)-ZAMBONI Marie-Laure (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : FILIPPI Stéphane – GUAZZAGALOPPA Dominique-
GIUDICELLI Isabelle-RAFFAELLI Pierrette-MATTEI Charles

Monsieur Dominique NOVELLA a été élu secrétaire.

Le comité des fêtes de Lucciana s'est investi dans une
programmation estivale de qualité, en pratiquant des droits d'entrée
abordables, permettant ainsi au plus grand nombre d'assister à ces
spectacles.

Il a également assumé tous les frais d'organisation et de sonorisation
de la fête de la musique dont l'entrée était gratuite.

Le comité des fêtes souhaite en outre se structurer, en faisant
l'acquisition de matériels divers lui permettant de pérenniser et
d'amplifier son action d'animation.

Dans cette perspective l'association sollicite une subvention d'un
montant de 10 000€.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Vu les crédits inscrits à l'article 65-74 du budget principal de la
Commune,

Objet : Attribution d'une subvention comité de Lucciana.

Page 2/2

Vu la demande en date du 10 septembre 2009, déposée par le comité des fêtes de Lucciana,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au comité des fêtes de Lucciana.

Dit que ce crédit supplémentaire sera affecté à cette association de la manière suivante :

- Association Mariana et Basse Vallée du Golo : - 10 000€
- Comité des fêtes de Lucciana : + 10 000€

VOTE : 17 voix pour et 5 contre.

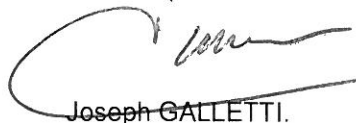
Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 22 septembre 2009.



Le Maire,


Joseph GALLETTI.